



DECISION DU PRESIDENT
Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 42_22

Objet : Demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées Route du Serveray (entre Chemin du Crêt et Route des Cyclamens) sur la commune de Araches-la-Frasse.

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/33 du 24 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président ;

En vue de la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées Route du Serveray (entre Chemin du Crêt et Route des Cyclamens) sur la commune de Araches - la -Frasse.

Considérant le plan de financement suivant :

Montant des travaux (travaux + MOE + SPS + frais divers) : 150 000 € HT

Montant de la subvention demandée : 45 000 € HT (soit 30% du montant total des travaux)

Autofinancement du projet : 105 000 € HT

DECIDE

Article 1 : De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour un montant de 45 000 € HT pour les travaux cité ci-dessus.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de Communes et un extrait en sera affiché à la porte de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 04 octobre 2022

Le Président

Jean-Philippe MAS



« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : - 5 OCT. 2022
Publié ou notifié le : - 5 OCT. 2022
Le Directeur général des services, Arnaud DEBRUYNE

DP 42_22 : Demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées Route du Serveray (entre Chemin du Crêt et Route des Cyclamens) sur la commune de Araches - la - Frasse